

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001129784	1ere Gachée: 09:09 (1) Date: 16/09/2026 PETI2609162948 Quantité: 0.25 m3 référence commande(2): 03 26 81 54 84						
client: 411649 chantier: DEPART	GEERAERTS PIERRE SAS 2 RUE DE LA TOUR51120 La Villeneuve-lès-Charlev DEPART					Véhicule:	LMI LM
						LMLUI MEME	
ARRIVEE CHANTIERconvenue réelle DECHARGEMENTdebut fin DEPARTchantier RETOURcentrale ATTENTE00:00 température:vitesse du vent:validité:					Xl:irritant	en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code BétonPJNCNXA300		désignation(6)(8) BORDURE	certification	classe d'exposition(3)	ClasseChlorure	consistance(7) Dmax30	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R			Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)		
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 300							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRONHAUSSE ENERGIE TAXE CARBONEECO-PARTICIPATION					NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1